

Réduction de 0,01 % sur les primes d'assurance temporaire

Résumé :

- Offre spéciale 2026 – Assurance temporaire et permanente : 10 % de remise sur les primes d'une assurance-vie permanente admissible, pour la durée du contrat, lorsqu'elle est combinée à une assurance temporaire.
- Notre système d'administration exige une réduction en pourcentage sur l'assurance temporaire de l'offre groupée lorsqu'une remise sur l'assurance permanente est activée.
- Pour répondre à cette exigence, nous appliquons une réduction nominale de prime de 0,01 % au contrat d'assurance temporaire de l'offre groupée.
- Cette réduction s'affichera comme une remise de prime sur les pages de l'aperçu, de la proposition et du contrat.

Ce que les clients reçoivent :

- Assurance permanente : 10 % de remise sur les primes (offre principale)
- Assurance temporaire : 0,01 % de réduction nominale sur les primes (s'affiche comme une remise de prime). Cette réduction s'applique à la prime de base et à toute garantie Assurance temporaire du contrat d'assurance permanente.

Important :

- La réduction de prime de 0,01 % est assujettie aux mêmes conditions que la remise de 10 % sur l'assurance permanente.
- La réduction de prime de 0,01 % étant minime, dans certains cas, il pourrait y avoir une légère différence entre la prime réduite et la prime régulière dans les pages de l'aperçu, de la proposition et du contrat d'assurance temporaire.

Comment présenter l'offre à la clientèle :

- Mettre l'accent sur la **remise de 10 % sur l'assurance permanente**, l'avantage principal de l'offre spéciale 2026 sur l'assurance temporaire et l'assurance permanente.
- Préciser que la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire est simplement une **exigence technique du système** pour activer l'offre, si nécessaire.